

CHARTE US MAZE.

I. RESPECT, COMPORTEMENT

1. Je dois respecter les structures et le matériel mis à ma disposition durant les entraînements.
2. Je dois respecter mes éducateurs et mes camarades aux entraînements.
3. Je dois respecter mes éducateurs, mes camarades mais aussi les parents, supporters et adversaires lors des plateaux/matches.
4. Je dois être poli et avoir un langage correct quand je suis à l'entraînement et au plateau/match.
5. Je dois bannir toute forme de violences physiques, verbales et toute méchanceté à l'encontre de mes partenaires, adversaires, dirigeants, parents.

II. MES DROITS EN TANT QUE JOUEUR

J'ai le droit de :

1. Prendre plaisir à jouer avec mes camarades aux entraînements et au plateau/match
2. D'être respecté par mes éducateurs, camarades, parents, spectateurs
3. Parler avec mon éducateur si j'en ai le besoin.
4. Prendre ma douche après l'entraînement.

III. MES DEVOIRS EN TANT QUE JOUEUR

Je dois :

1. Être à l'heure aux entraînements et au match/plateau
2. Prévenir en cas d'absence au match/plateau
3. Prévenir en cas d'absence pour plusieurs semaines à l'entraînement/plateau/match
4. Tenir mon éducateur informer sur ma présence ou non au plateau/match du weekend. si je ne suis pas venu aux entraînements,
5. Prendre ma douche après chaque match/plateau et amener des affaires de rechange à chaque entraînement et match/plateau.
6. Venir à l'entraînement avec une tenue adaptée au football et aux conditions météorologiques.
7. Amener un goûter lorsque je joue un plateau/match à Mazé.
8. Boire de l'eau avant, pendant et après des efforts : amener sa bouteille d'eau ou sa gourde à l'entraînement.

IV. BARÈME DES SANCTIONS

1. Tout non respect des articles cités dans la partie I. Respect, Comportement est considéré comme graves.

- a. 1 faute : Rappel à l'ordre de la part de l'éducateur.
- b. 1 récidive : suspension pour la semaine suivant l'incident.
- c. Nouvelle faute après suspension : convocation des parents.
Objectif : trouver une solution adaptée pour l'enfant concerné.
- d. Aucune amélioration : le club se réserve le droit de ne plus accepter le joueur au sein de son association.

2. Tout non respect par mes éducateurs, parents, spectateurs, camarades de mes droits cités dans le II. Mes droits en tant que joueur est considéré comme important.

Après un avertissement verbal, le club se réserve la possibilité de ne plus accepter toute personne ne respectant pas les droits du joueur de manière récurrente.

3. Tout non respect des articles cités dans III. Mes devoirs en tant que joueur est considéré comme important.

a. Retards successifs au rendez-vous des plateaux, au match ou à l'entraînement : Avertissement de la part de l'éducateur.

b. Absence non excusée à un plateau match : pas de convocation pour le plateau/match suivant.

c. Les éducateurs ont le droit de refuser à l'entraînement un enfant qui n'a pas une tenue assurant sa sécurité physique sur le terrain (protège-tibias, basket sur terrain mouillé, short-T-shirt par temps très froid etc.....).

Tous joueurs mineurs licenciés à l'US Mazé ainsi que leur responsable légal, les éducateurs, dirigeants et responsables d'équipes ont pris connaissance de la Charte et s'engagent à la respecter tout au long de la saison.

Signature Président

Signature Educateur Jeunes

Signature Responsable légal

Signature Licenciés

